



”Aujourd’hui lycéens, demain employés,
techniciens, assistants, responsables
d’entreprises...”



Métiers de la Sécurité

- *Baccalauréat Professionnel Métiers de la Sécurité*

Métiers du Commerce

- *Baccalauréat Professionnel Commerce*
- *Baccalauréat Technologique Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (Option Mercatique)*
- *Brevet de Technicien Supérieur Management Commercial Opérationnel*

Métiers de la Comptabilité

- *Baccalauréat Technologique Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (Option Comptabilité Finances des Entreprises)*
- *Brevet de Technicien Supérieur Comptabilité - Gestion*

TAXE APPRENTISSAGE



Affectation de votre taxe d'apprentissage

A partir de 2023 les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage changent.

En 2023, les employeurs effectuent la déclaration et le paiement du solde de la taxe d'apprentissage auprès de l'Urssaf Caisse nationale et de la MSA sur la DSN d'avril 2023 (exigible le 5 ou 15 mai 2023). Ces dernières versent ensuite les montants collectés à la Caisse des Dépôts.

Ensuite, les employeurs doivent se connecter à la plateforme SOLTÉA et désigner le ou les établissements qu'ils souhaitent soutenir .

soltea.gouv.fr/espace-public/

Vous pourrez nous affecter votre solde de taxe d'apprentissage via cette plateforme développée par la Caisse des Dépôts et Consignations

Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter au 02.33.77.17.17

Exemples d'utilisation de la taxe apprentissage dans notre établissement au profit de nos 250 jeunes des filières professionnelles et technologiques

Grâce à votre participation nous pouvons :

- Acquérir des ordinateurs fixes ou portables, des imprimantes
- Acquérir des serveurs pour mise en réseau des données
- Installer des vidéoprojecteurs interactifs dans les salles de classe
- Installer des tableaux interactifs
- Equiper des salles spécifiques de bureaux, tables (comptabilité, secrétariat ...)